



Regularisation d'une situation

Par **la solitude**, le **29/11/2009** à **00:15**

Bonjour,

je suis mariée en tunisie en 2005 avec un tunisien residant en france avec un titre de séjour de carte de 10 ans.

je suis entrée en france fin 2007 avec visa touristique.

Depuis ont n'a pas fait une dmande de regroupement familial jusqu'à fin dernier avril ont n'a fait une demande à la préfecture de regularisaion de situation sur place puisque maintennt j'ai un bebe. en aout ont n'a eu une reponse la voilà " par courrier, vous sollicitez l'admission sur place au titre du regroupement familia et afin de proceder à l'examin de votre demande je vous prie de bien vouloir mefaire parvenir une copie d'acte de nissance du petit, acte de mriage,opie du passepot..et tout dccument attestant ma présence en france depuis que je suis entrée.ont n'a emmené tout les document ecessaire et depuis ont n'a pas une reponse. mes questions: est ce que la prefecture peut refuser les papiers et va me demander de rentrer en tunisie et faire le regroupement familial la-bas meme si j'ai un enfant? qu'elle peut etre la reponse de la prfecture ? est q'il peuvent me donner un recipesse ?

Par **chris_Idv**, le **01/12/2009** à **14:53**

Bonjour,

Votre enfant est-il né en France ?

Cordialement,

Par la solitude, le 01/12/2009 à 22:40

bonjour,

oui il est née depuis le /05/2009 et ont la fait sa reconnaissance pere et mere aupres de la
mairie